

**République Française**  
**Département : VIENNE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINTE RADEGONDE**

**Séance du 13 septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le treize septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric JARRY, Maire de SAINTE RADEGONDE.

Date de convocation : 6 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Marjorie TERNY, Valérie ROUGEON, Céline WIBAUT, Véronique FOUCHER, Kalinka TERROBA, Messieurs Franck WAXIN, Frédéric JARRY, Aurélien OUZOULIAS.

Excusés : Messieurs Pascal BELONCLE, Jérôme GADIOUX, Christophe DURAND

**ORDRE DU JOUR**

- Commission Grand Poitiers
- Chemin du Gâtineau
- Chemin des Philippières
- Questions diverses

**COMMISSIONS GRAND POITIERS**

Monsieur le Maire présente les nouvelles commissions de Grand Poitiers qui sont passées de 9 à 6. Les conseillers se répartissent dans ces différentes commissions, au maximum deux par commission en sachant que M. JARRY étant conseiller communautaire et M. OUZOULIAS conseiller communautaire suppléant, ils sont inscrits sur toutes les commissions.

## **CHEMIN DU GATINEAU**

Monsieur le Maire explique que l'échange du chemin n'est pas encore régularisé. En effet, suite à une demande du notaire en charge du dossier, la cession du chemin ne peut pas se faire pour 1€ symbolique car l'administration fiscale considère que cela correspond à une donation, ce qu'une commune ne peut pas faire. De plus, les donations ne sont pas soumises au même régime fiscal que les ventes.

Après échange, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre les parcelles D1040 et D1042 pour 100€ à Monsieur Jean-Claude BROUARD.

## **CHEMIN DES PHILIPPIERES**

Monsieur le Maire présente à nouveau la demande de Madame Isabelle BOURDON habitante des Philippières, qui souhaite déplacer le chemin communal traversant sa propriété, le long du bois de la parcelle A155 et qui coupe la parcelle A157. Les frais de bornage, ainsi que les frais administratifs (enquête publique, frais de notaire) seront pris en charge par Madame BOURDON. Après échange, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Valider le plan du géomètre S.CP. GUICHARD-DE GROMARD joint
- Vendre pour 100€ le chemin des Philippières à Madame Isabelle BOURDON
- Accepte que Madame BOURDON prenne en charge financièrement les frais de l'enquête publique qui en découleront ainsi que les frais cadastraux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire précise que les travaux du 2 rue Principale arrive à leur terme, le logement va pouvoir être bientôt mis à la location.

Un remboursement va être fait à Monsieur Ouzoulias pour le renouvellement annuel du site de la commune. Madame Foucher évoque le manque de visibilité du nom du domaine.

Monsieur le Maire fait un compte rendu du groupe de travail de la voirie. En ce qui concerne le parking de la Touche, un nouveau devis à 3000€ correspond mieux à leur demande initiale pour 3 places de parking. Madame Terroba va demander un autre devis pour comparaison. Concernant les panneaux de signalisation d'entrée et de sortie de bourg, et de différents hameaux de la commune, la commande d'environ 3650€ va être faite et il y a un délai de 5 semaines.

Monsieur le Maire informe le conseil d'une nouvelle convention avec Grand Poitiers sur l'instruction des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol. Les certificats d'urbanisme qui étaient rédigés par Grand Poitiers vont être désormais rédigés par chaque commune. Il y aura également beaucoup plus de numérisation de documents tels que les demandes de permis de construire ou les demandes préalables... Le stockage de données engendrera un coût de 150€ pour 100Go pour notre commune ainsi que l'achat de 2 clés RGS\* pour signature des documents de l'ordre de 80€ par clé. Un ordinateur devra être accessible par les administrés pour lecture de leurs actes dématérialisés (celui de la mairie ?)

Monsieur le Maire rappelle qu'un registre concernant le PLUI est à disposition à la mairie depuis le 9 juillet 2021 et ce jusqu'à l'arrêt du projet. Il n'y aura pas de réunion publique à Sainte-Radegonde, elles se dérouleront par secteur. Il propose de créer un groupe PLUI afin de voir si des modifications pourraient être apportées à notre PLU.

Suite à une demande du Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers (CNSJ), Monsieur Ouzoulias se propose pour être référent défense de la commune.

Monsieur le maire avait proposé que le deuxième tableau de l'église soit restauré. La demande de subvention n'a pas pu être faite car ce petit tableau ne fait pas parti du récolement de l'église c'est-à-dire des œuvres qui sont protégées Monuments Historiques. Il y a un livre de chant qui se dégrade aussi dans l'église et il est possible de se tourner vers les archives départementales afin d'avoir des conseils.

Monsieur Ouzoulias termine en faisant un compte rendu de sa réunion avec un représentant du rectorat et le Maire de Chauvigny concernant la création d'un pôle éducatif sur Chauvigny. Il précise qu'une autre réunion se tiendra début octobre avec tous les acteurs du SIVOS concernés par ce projet.

A 20H40, la séance est levée